



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30). Il rend compte de l'évolution de la situation en Somalie et en ce qui concerne la Somalie depuis mon rapport du 9 juin 2004 (S/2004/469) et décrit les progrès réalisés par la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, organisée à Mbagathi (Somalie) sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), présidée par le Kenya. Le rapport décrit également les faits nouveaux survenus en Somalie, la situation en matière de sécurité et les activités humanitaires et de développement mises en œuvre par les programmes et organismes des Nations Unies.

II. Conférence de réconciliation nationale en Somalie

2. À la fin de juin 2004, en raison de divergences de vues sur la méthode de sélection des membres du Parlement fédéral de transition, de nombreux dirigeants somaliens n'ont pas participé à la Conférence de réconciliation nationale. Toutefois, les efforts concertés des États membres de l'IGAD, en particulier de la part de leurs ministres des affaires étrangères, ont abouti à un retour progressif de ces dirigeants à la Conférence, en juillet. Les ministres ont également engagé les chefs traditionnels à venir rapidement à la Conférence et les dirigeants politiques somaliens à participer à la sélection des membres du Parlement. Ils ont déclaré que les dirigeants absents ne pourraient bloquer le processus de paix et que des mesures punitives seraient prises contre ceux qui feraient obstacle à son achèvement.

3. Il a été demandé à chaque clan somalien (Hawiye, Darod, Digil et Mirifle, Dir et les clans « alliés ») de soumettre une liste de noms, afin de constituer la Commission nationale d'arbitrage et la direction collégiale de la Conférence, dénommée Présidium. Chaque clan devait soumettre une liste de 61 députés avant le 5 juillet, à l'exception des clans « alliés » auxquels il a été demandé de présenter une liste de 31 députés.

4. Le 8 juillet, j'ai pris la parole devant les délégués somaliens à la Conférence. J'ai réaffirmé que l'ONU était résolue à appuyer les résultats de la Conférence, tout en soulignant que la responsabilité ultime de la constitution et du bon

fonctionnement d'un gouvernement représentatif incombait aux Somaliens eux-mêmes. J'ai instamment demandé aux délégués de faire tout leur possible pour atteindre l'objectif fixé par les ministres des États membres de l'IGAD pour la Conférence et de mettre en place dans les meilleurs délais une structure décisionnelle représentative.

5. La répartition des sièges entre les différents clans était une opération complexe. Les négociations sur le nombre de sièges à attribuer à chacun des sous-clans se sont avérées difficiles. Toutefois, les ministres des États membres de l'IGAD ont maintenu leur cohésion au niveau régional et tenu six réunions à Nairobi en cinq mois. Leurs efforts collectifs et l'esprit de compromis dont ont fait preuve les dirigeants somaliens ont contribué à régler le problème, parfois avec l'assistance de la Commission nationale d'arbitrage composée de membres de tous les clans.

6. À la dixième réunion du Comité ministériel de facilitation de l'IGAD, tenue à Nairobi les 21 et 22 août, les ministres se sont efforcés de faciliter la sélection des députés somaliens. Ils ont également examiné le rapport d'une équipe de l'Union africaine, composée de 14 membres, qui s'était rendue en Somalie, où elle avait séjourné du 7 au 17 août. L'équipe s'était rendue à Bardera, Garbaharey, Baidoa, Beletwein, Kismayo, Bu'ale, Mogadishu, Jowhar, Galkayo et Garowe.

7. Le 22 août, 194 membres du Parlement fédéral de transition ont prêté serment lors d'une cérémonie présidée par le Ministre kényan de la coopération de l'Afrique de l'Est et régionale et le Président du Comité ministériel de facilitation de l'IGAD au Bureau des Nations Unies à Nairobi. Les divergences de vues au sein du sous-clan Harti (Darod) concernant leur choix ont été résolues après l'intervention du Président kényan, Mwai Kibaki, et des observateurs internationaux. Le 29 août, 66 autres députés ont prêté serment en présence du Vice-Président kényan, qui a proclamé l'inauguration officielle du Parlement. Les contestations au sujet des sièges restants ont également été résolues par la suite. À la mi-septembre, 268 sur un total de 275 députés avaient prêté serment, les 7 députés restants ayant été empêchés de se rendre à Nairobi en raison d'une mauvaise santé ou de problèmes logistiques.

8. Le 2 septembre, le Parlement a tenu sa première séance à Nairobi. Farah Hirsi Bulhan, âgé de 83 ans et député somalien le plus âgé, a été désigné comme Président intérimaire. Un ordre du jour parlementaire a été publié et cinq des députés restants ont prêté serment. À la troisième séance, le 7 septembre, les députés ont adopté le Règlement intérieur et décidé que le Président et les autres membres du bureau seraient élus le 15 septembre.

9. Le 15 septembre, les ministres des États membres de l'IGAD et les observateurs internationaux ont assisté à l'élection de Sharif Hassan Sheikh Aden en qualité de Président du Parlement, par 161 voix. Élu parmi 11 candidats, il a été choisi avant Sheikh Aden Mohamed Nur, qui a obtenu 105 voix. Ont participé au vote 266 députés sur les 275. Ils ont décidé de reporter l'élection d'un président intérimaire au 10 octobre, afin que les candidats aient suffisamment de temps pour faire campagne.

10. Lors de deux conférences de presse, les 17 août et 12 septembre, un groupe de femmes somaliennes participant à la Conférence a fait observer que les sous-clans n'avaient pas respecté les quotas requis pour les femmes. Malgré les efforts des observateurs internationaux, y compris ceux de mon Représentant et du personnel

du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, seulement 23 femmes députés ont prêté serment; ce chiffre est très loin des 12 % convenus, représentant 33 des 275 sièges qui auraient dû être occupés par des femmes, comme stipulé par la charte fédérale de transition. Les problèmes relatifs au respect des modalités de la charte et à l'intégration des femmes demeurent des questions importantes que le nouveau gouvernement devra régler.

11. Une réunion a été organisée avec les représentants des milieux d'affaires somaliens à Djibouti, les 21 et 22 juillet, sous les auspices du Président, Ismail Omar Guelleh, afin d'améliorer le niveau de représentativité à la Conférence et d'obtenir un appui à ses conclusions. Le Président Guelleh, le Ministre des affaires étrangères de Djibouti et les Ministres d'Éthiopie et du Kenya, de même que le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont engagé les principaux dirigeants d'entreprise somaliens à appuyer le processus de paix. Trente-six d'entre eux ont signé une déclaration, par laquelle ils se sont engagés à soutenir financièrement la Conférence et ses conclusions.

12. L'absence du général Mohamed Hersi « Morgan » de la Conférence et les informations indiquant qu'il organisait une attaque militaire contre Kismayo ont suscité des inquiétudes parmi la population civile de la région. Le général « Morgan » aurait regroupé sa milice dans l'intention d'attaquer l'Alliance de la vallée de la Juba (JVA) qui l'avait chassé de Kismayo, en 1999. Le chef de la JVA, le colonel Barre Hirale, aujourd'hui membre du Parlement fédéral de transition, a quitté la Conférence et est rentré à Kismayo. Le 27 juillet, l'Envoyé spécial kényan et Président de la Conférence, Bethuel Kiplagat, a publié un communiqué de presse, au nom du Comité de facilitation de l'IGAD, demandant aux pays de la région d'appliquer des sanctions à l'encontre du général « Morgan », notamment en lui refusant l'entrée dans l'un quelconque des États membres de l'IGAD. Ce dernier a annoncé son intention de revenir à la Conférence, le 14 septembre, mais à condition que le colonel Barre Hirale n'attaque pas sa milice, laquelle, selon lui, occupait des positions défensives (voir par. 24 ci-dessous).

13. La question du « Somaliland » demeure litigieuse. Le « Président » Dahir Riyale Kahin, de la « République du Somaliland » a publié un communiqué de presse, le 7 juillet, déclarant que la communauté internationale devait être avertie que toute tentative de reconstituer l'ancienne Union somalienne déclencherait un nouveau cycle d'affrontements armés et une guerre civile qui embraseraient l'ensemble de la région de la corne de l'Afrique. Il a ajouté que le gouvernement du Somaliland avait pris note avec satisfaction des nombreuses déclarations émanant de la communauté internationale indiquant que la Conférence qui se tenait actuellement au Kenya, dans le seul but de réconcilier les factions belligérantes du sud, serait suivie par la formation d'un gouvernement pour la Somalie qui engagerait ensuite un dialogue avec le gouvernement du Somaliland.

III. Activités de l'ONU et de la communauté internationale

14. Pendant la période à l'examen, en prévision de la mise en place d'un gouvernement fédéral et d'institutions de transition en Somalie, mon Représentant a tenu des consultations avec des hauts responsables à Djibouti, en Égypte, en Éthiopie et en Ouganda. Entre le 16 et le 20 juin, il a eu des entretiens avec le Président de Djibouti, le Ministre égyptien des affaires étrangères et le Premier

Ministre éthiopien. Ces dirigeants ont exprimé leur plein appui au processus de paix pour la Somalie engagé sous l'égide de l'IGAD, y compris à ses conclusions. Les représentants de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine ont également déclaré qu'ils étaient prêts à appuyer le relèvement et la reconstruction de la Somalie, ainsi que la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des milices. Le 21 juillet, mon Représentant a eu un entretien avec le Président Museveni, en sa qualité de Président de l'IGAD, à Kampala, concernant les perspectives du processus de paix engagé sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale. Le 11 août, il s'est entretenu avec le Président de l'Union africaine, le Président Obasanjo, à Abuja, afin d'examiner le rôle de l'Union africaine à l'appui du processus de paix somalien. Outre ses visites à Londres, Paris et Washington, en février et mars 2004, mon Représentant s'est également rendu à Moscou, pour des consultations avec le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le 13 septembre. Lors de ces réunions, il a reçu l'assurance que ces États Membres appuieraient une solution durable du problème somalien.

15. À l'initiative du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et dans le cadre de la Journée internationale de la paix, 2003, le club de football espagnol Real Madrid a accordé des bourses d'étude à quatre jeunes Somaliens pour un stage de deux semaines dans un camp d'été à Madrid. Les quatre jeunes joueurs, qui venaient d'Hargeisa, Merca et Mogadishu, ont été sélectionnés à la suite de tournois « Peace Cup » auxquels ont participé 384 jeunes de 24 équipes de différentes régions de la Somalie pendant un mois. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies et le secteur privé ont fourni un appui qui a permis de couvrir en partie les frais de voyage des quatre jeunes Somaliens au camp d'été organisé par le Real Madrid, en juillet 2004. Les jeunes qui ont été sélectionnés sont rentrés à Nairobi le 5 août, après quoi, lors de conférences de presse faites à Nairobi et en Somalie, ils ont déclaré qu'ils avaient l'intention de poursuivre le thème de la Journée internationale de la paix et de jouer le rôle d'ambassadeurs de la paix.

16. Entre-temps, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs ont poursuivi leurs efforts afin d'élaborer des projets de plan visant à appuyer le futur gouvernement fédéral et les institutions de transition en Somalie pendant la période suivant la Conférence. Il a organisé une réunion, le 10 juin, afin d'examiner les problèmes que le nouveau gouvernement rencontrerait dans la consolidation de la paix. De ce fait, quatre projets de document sont en cours d'élaboration comprenant un protocole fournissant un cadre de coopération sur les questions politiques et diplomatiques; et un programme d'assistance rapide visant à appuyer les institutions fédérales de transition dans les 6 à 12 mois suivant la Conférence. Un programme quinquennal de reconstruction et de développement visant à faciliter la transition humanitaire vers le relèvement et le développement est également à l'étude. Des discussions sont aussi en cours sur un document-cadre afin de définir les mécanismes de coordination qui pourraient être mis en place entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale. La coordination sur ce cadre d'appui doit être examinée de manière plus avant à une réunion prévue à Stockholm, le 29 octobre. La Commission européenne a parrainé un atelier sur la réconciliation à l'intention des parties somaliennes au processus de paix, du 21 au 24 septembre à Naivasha (Kenya).

IV. Évolution de la situation en Somalie

Sécurité

17. La situation en Somalie sur le plan de la sécurité demeure précaire, bien qu'une paix relative prévale au « Somaliland ». Des tensions occasionnelles sont apparues au « Puntland » et les affrontements entre clans et à l'intérieur des clans ont persisté dans le centre et le sud du pays, y compris à Mogadishu.

18. Le processus de paix engagé sous les auspices de l'IGAD n'a pas encore réduit sensiblement les niveaux d'insécurité en Somalie. De l'avis de la plupart des observateurs, il est peu probable qu'il ait un impact positif dans les mois à venir. Cette évaluation se fonde sur la constatation que, pour une large part, l'insécurité résulte de la criminalité, de la délinquance, des accrochages entre milices rivales pour le contrôle des routes, des ports et des aéroports et autres ressources au niveau local.

19. À Beletwein, dans la région de l'Hiraan, le conflit entre les Galjeel a de nouveau éclaté en juillet, faisant plusieurs morts, malgré un accord antérieur.

20. La mise en place d'une administration à Merca a stabilisé la localité dans une certaine mesure, bien que, le 20 juillet, une lettre ait été adressée à l'ONU, indiquant que la piste d'atterrissage de Merca ne devait pas être ouverte. La lettre émanait apparemment du Mouvement de résistance Bimaal qui est opposé à l'administration. La violence affecte toujours d'autres secteurs de la région du Shabelle inférieur. Le 28 juillet, quelque 13 personnes ont été tuées à Brava, à la suite d'une dispute entre des éleveurs et des fermiers au sujet de l'utilisation de l'eau. Le 16 août, 15 personnes ont été tuées dans un autre conflit entre exploitants et pasteurs, près de Afgoi.

21. Le conflit au sein de l'Armée de résistance Rahanwein, autour de Baidoa, semble avoir diminué, bien que les principaux clans Rahanwein maintiennent des milices dans cette localité. Aucune administration n'a été mise en place; la ville et le reste de la région de Bay et Bakool n'ont aucune forme de gouvernement. Plusieurs conflits ont été signalés entre d'autres clans Rahanwein, déclenchés par des litiges au sujet des ressources. On mentionnera dans ce contexte un violent accrochage au sujet de la vente de charbon de bois dans le sud-est de la région de Bakool et un conflit foncier qui a fait plusieurs morts, à proximité de Dinsor. Un autre conflit pour le contrôle d'un petit village au nord-est de Dinsor, dans la région de Bay, a fait 17 morts en août.

22. Le conflit de longue date entre les Marehan, dans le nord de la région de Gedo, se poursuit, mais à un faible niveau d'intensité. Il y a eu plusieurs réunions entre les divers groupes mais elles n'ont pas permis de régler le problème du contrôle de la ville frontalière de Beletthawa. L'accès des organismes d'aide humanitaire à ce secteur était limité.

23. Des explosions sporadiques de violence ont affecté Kismayo et une grande partie de la vallée inférieure de la Juba. À Jilib, le conflit de longue date entre les Sheikhal et les Habr Gedir a fait de nombreuses victimes. Le 31 août, 12 hommes armés d'Habr Gedir (Hawiye), qui étaient membres de la JVA, ont été tués par une mine antichar, apparemment posée par les Sheikhal.

24. À la fin d'août, le général « Morgan » et quelque 500 miliciens auraient quitté leur base à El Berde, dans le nord de la région de Bakool, pour la région de la Juba inférieure, faisant craindre qu'ils avaient l'intention de capturer Kismayo. Le 15 septembre, Barre Hirale et sa milice de la JVA ont attaqué le général « Morgan », à environ 70 kilomètres de Kismayo. Il y a eu des victimes des deux côtés. D'après certaines informations, le général « Morgan » et sa milice se seraient repositionnés entre Dodoble et Afmadow, dans la région de la Juba inférieure. Le général « Morgan » s'est rendu ensuite aux autorités kényanes au poste frontière d'Amuma, le 24 septembre, et a été transféré à Nairobi. Il a dit qu'il était rentré pour participer au processus de paix sous les auspices de l'IGAD mais qu'il ne serait pas candidat à la présidence du gouvernement fédéral de transition.

25. La violence continue de dévaster la vie d'un trop grand nombre de personnes à Mogadishu. La situation dans le nord de la ville demeure difficile, malgré la fin des hostilités, au début de juin, entre les milices Abgal, fidèles à Musa Sudi, et son rival, Mohammed Dheere. Bien qu'il n'y ait pas eu d'accrochage important dans la ville depuis lors, les milices fidèles aux tribunaux qui appliquent la charia ont été impliqués dans plusieurs accrochages mineurs. Le 28 juillet, elles auraient torturé deux journalistes somaliens accusés de les filmer sans autorisation.

26. En général, le nord du pays offre des conditions de sécurité meilleures pour les opérations d'assistance que certaines parties du sud, où l'instabilité continue pose de plus grandes difficultés, ce qui ne signifie pas toutefois que le nord est sûr. En juin, d'après certaines informations, les autorités du « Somaliland » avaient arrêté plusieurs membres de groupes militants, à Burao, qui auraient transporté des explosifs. Ces groupes, qui seraient également basés à Mogadishu, s'opposeraient à l'activité internationale en Somalie, notamment au déploiement de troupes étrangères, même en tant qu'observateurs.

27. Le différend concernant le contrôle de Sanaag et Sool, entre le « Somaliland » et le « Puntland » se poursuit également. Des troupes des deux parties sont toujours déployées dans la région déjà très éprouvée par la sécheresse, et cela complique l'acheminement de l'aide humanitaire. Des conflits concernant des problèmes fonciers et de gouvernance à Bossasso ont occasionnellement entraîné des violences et le meurtre de plusieurs personnes, y compris le maire et d'autres fonctionnaires, le 28 juin, ainsi que le fils d'un ministre du « Puntland », le 22 juillet. Les tensions se sont accrues le 21 juin, lorsque le « Parlement du Puntland » a suspendu le « gouvernement » du colonel Abdullahi Yusuf, en raison de l'expiration de son mandat. Toutefois, le colonel Yusuf a nommé un nouveau « gouvernement » dans le mois qui a suivi. Des incidents occasionnels concernant le non-paiement de salaires ont également affecté la région.

28. Les conflits au sujet des ressources se poursuivent également parmi les clans dans la région du Galgudud. L'absence de contrôle par les autorités locales est illustrée par un incident, survenu le 8 septembre, au cours duquel des coups de feu ont été tirés en direction de hauts fonctionnaires des Nations Unies, lorsque ces derniers ont traversé un point de contrôle entre des secteurs contrôlés par des sous-clans, lors de la réalisation d'une évaluation.

V. Situation humanitaire

29. L'effet cumulatif de quatre années de sécheresse dans le plateau de Sool, dans le nord de la Somalie, a causé des pertes de bétail massives parmi les éleveurs qui constituent l'ossature économique de la région. Cette situation a entraîné la destruction des moyens de subsistance, l'accumulation de dettes et une stagnation générale de l'économie. Les pluies *Gu* (d'avril à juillet) ont également été peu abondantes, étendant la sécheresse dans le sud du « Puntland » et les régions centrales de Mudug et Galgadud. Par ailleurs, les régions agricoles de Gedo, de la vallée inférieure de la Juba et de certains secteurs de Bakool, dans le sud de la Somalie, ont également eu des chutes de pluie insuffisantes et les récoltes n'ont représenté que 20 % de la moyenne d'après guerre.

30. Une évaluation interorganisations des denrées alimentaires, de la nutrition et des moyens de subsistance, effectuée dans ces régions, en août, a conclu qu'environ 667 000 personnes avaient besoin d'une assistance immédiate, dont 261 000 sont classées comme confrontées à une situation d'urgence humanitaire et plus de 355 000 à une crise concernant leurs moyens de subsistance. Il est probable que ces dernières tomberont dans la catégorie de l'urgence humanitaire si aucune aide extérieure n'est fournie.

31. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont élargi leurs opérations humanitaires dans les régions nouvellement affectées par la sécheresse. Leurs activités comprennent : des secours alimentaires, des services de santé mobiles et la fourniture de compléments alimentaires, la réhabilitation des ressources en eau, la fourniture de services vétérinaires et des projets relatifs à du travail rémunéré en espèces. La réponse des donateurs a jusqu'à présent été limitée et de nouveaux engagements substantiels sont nécessaires pour faire face à l'expansion de la sécheresse en Somalie.

32. La situation dans la vallée inférieure de la Juba est particulièrement préoccupante car un deuxième déficit des récoltes a entraîné des taux de malnutrition élevé parmi les clans Bantu. Ces communautés n'ont pratiquement aucun recours à d'autres revenus ou produits alimentaires et sont entièrement tributaires de l'assistance internationale pour leur survie. Le conflit actuel entre les forces fidèles au général « Morgan » et la JVA a, comme indiqué précédemment (voir par. 12 et 24 plus haut), entravé les opérations humanitaires. Un certain nombre d'agents internationaux et locaux ont été évacués de la zone et l'accès est fortement limité. Quelque 165 800 personnes sont directement touchées dans la région et on craint de plus en plus qu'une situation de famine n'apparaisse si le conflit se poursuit. Les combats dans le secteur de Badhade ont entraîné des déplacements de population et, d'après certaines informations, des civils traverseraient la frontière vers le Kenya.

33. La Fondation humanitaire de charité Zayed, dont le siège est aux Émirats arabes unis, a fait don d'un montant de 2 millions de dollars pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau en Somalie, ce qui permettra de répondre aux besoins urgents des groupes vulnérables, y compris les rapatriés, les personnes déplacées et les populations pastorales dans les régions frappées par la sécheresse.

34. La sixième étude annuelle sur l'enseignement primaire en Somalie a été effectuée et sera publiée en octobre. Ses principales conclusions font apparaître une légère augmentation de 5,3 % du nombre d'écoles opérationnelles et une

augmentation de 5,7 % des taux d'inscription, portant le taux d'inscription brut à 19,9 % (25,5 % pour les garçons et 14,3 % pour les filles). Le rapport indique également que les filles ne représentent toujours que 36 % du nombre total des inscriptions scolaires. La Somalie conserve l'un des taux de scolarisation les plus bas du monde.

35. Peu d'efforts sont actuellement faits en Somalie pour fournir un soutien psychosocial aux enfants marginalisés et vulnérables ou aux enfants victimes de violences, de sévices et d'exploitation. Un réseau pour la promotion des droits des enfants a été mis en place à Baidoa, auquel participent les principales parties concernées dans les domaines des droits de l'homme, de l'éducation, de la jeunesse et du VIH/sida. Le réseau a pour but d'aider la société civile à mettre en œuvre des activités et des initiatives de plaidoyer visant à protéger les enfants. Des réseaux analogues de protection de l'enfance se réunissent régulièrement dans les régions de Bari, Nugal, Mudug, Benadir, du Shabelle inférieur et d'Hiran, ainsi qu'à Hargeisa, et entreprennent des activités concrètes visant à protéger les enfants vulnérables et marginalisés.

36. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a rapatrié un total de 9 222 réfugiés somaliens (1 846 familles), d'Éthiopie et de Djibouti vers le nord de la Somalie. En conséquence, le camp de réfugiés de Hartisheikh (Éthiopie) a été officiellement fermé en juin.

VI. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

37. L'ONU a commencé à faciliter le transfert de compétences de la diaspora somalienne vers la Somalie par le biais du projet QUESTS (appui technique fourni par l'intermédiaire des expatriés somaliens). QUESTS est une version modifiée de l'initiative globale du PNUD intitulée « Transfert des connaissances par des expatriés nationaux » (TOKTEN) qui encourage les nationaux expatriés à mettre volontairement leurs connaissances au service de leur pays d'origine pour des missions de courte durée.

38. Aux premiers stades, le projet somalien sera concentré sur les secteurs prioritaires identifiés par les autorités somaliennes et les organisations humanitaires locales et internationales dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. Les institutions somaliennes compétentes dans ces secteurs identifieront les besoins immédiats et à court terme de leurs organisations qu'un professionnel de la diaspora pourrait aider à satisfaire. En fonction des fonds disponibles, le PNUD fournira un appui à l'institution en finançant les frais de voyage et de subsistance de l'expatrié en question. En soutenant entre 10 et 15 institutions chaque année, il s'efforce de remédier à trois problèmes importants : inverser « l'exode des cerveaux » ; appuyer une paix durable en Somalie ; et accroître la participation de la diaspora somalienne à la création de conditions propices à la valorisation durable des ressources humaines dans le pays.

39. L'une des priorités stipulées dans la note de réengagement de la Banque mondiale pour la Somalie est la création de conditions propices pour l'élevage et l'industrie de la viande. En partenariat avec l'ONU, la phase 1 prévoyait la mise en place d'offices de l'élevage au « Somaliland », au « Puntland » et dans les secteurs de Mogadishu/Benadir, qui joueraient le rôle d'organismes faïtiers entérinant les certificats médicaux exigés tant par les pays importateurs que par les organisations

internationales qui établissent et contrôlent les normes en matière d'élevage à l'échelle mondiale.

40. Ces organes établiraient des directives sur la normalisation et l'harmonisation dans l'ensemble de la région et veilleraient à la santé, à la qualité et à la certification des animaux d'élevage en provenance de la corne de l'Afrique, de même qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs.

41. Les animaux d'élevage sont l'une des principales exportations de la Somalie et le pays a été gravement touché par l'interdiction frappant les importations d'animaux d'élevage somaliens vers les États du Golfe, en 2000, à la suite de plaintes selon lesquelles les animaux de la région étaient infectés par la fièvre de la vallée du Rift.

42. Une méthode permettant de collecter des informations, appelée Territorial diagnosis and institutional mapping, est actuellement mise au point par l'ONU dans certaines parties de la Somalie. Cette méthode détermine des plans et assure ensuite l'application d'un suivi ciblé, avec effet de levier, des interventions locales en matière de développement économique, en vue d'exploiter les possibilités économiques et de renforcer les capacités locales. L'ONU a lancé le premier projet de ce type au « Somaliland », axant son action sur quatre sites dans la région d'Awdal, Abdikadir, Harirad, Garbodadar et Gerisa, et étudie actuellement d'autres régions du « Somaliland ».

43. Sur la base des résultats de ce projet, le PNUD a également établi des marchés communautaires opérationnels à Harirad et Abdulkaadir, dans la région d'Awdal. Lorsque le projet aura été étendu au reste du « Somaliland » et du « Puntland », les organismes des Nations Unies appuieront d'autres activités de microcrédit.

44. La demande de miel local continue d'excéder l'offre, maintenant les prix à un niveau élevé. De ce fait, le PNUD et l'Organisation internationale du Travail ont offert des facilités de microcrédit aux femmes de la région d'Awdal qui font de l'apiculture et de la collecte de miel un moyen d'améliorer leur mode de subsistance.

45. L'ONU a lancé le projet d'appui à la formation dans le domaine de l'administration publique, qui visera à améliorer l'efficacité de la fonction publique somalienne en ce qui concerne la prestation de services au public. Un élément clef du projet est une évaluation globale des besoins de formation de la fonction publique qui a été effectuée, avec l'appui du PNUD, à la fin de 2003, par une équipe composée de membres de la Commission de la fonction publique du « Somaliland » et d'institutions privées.

46. Initialement, le projet contribuera à la mise en place d'un institut de formation à Hargeisa, dont l'objectif consistera à améliorer les compétences professionnelles de nombreux responsables, personnels administratifs et employés de bureau de l'administration du « Somaliland ». Cet établissement, l'un des premiers partenariats entre le secteur public et le secteur privé en Somalie, sera géré conjointement par la Commission de la fonction publique du « Somaliland » et l'Université d'Hargeisa, avec l'appui du PNUD. Le projet d'appui à la formation dans le domaine de l'administration publique examinera également les moyens d'aider la Commission à introduire les diverses réformes institutionnelles qu'elle a identifiées comme prioritaires pour la fonction publique et contribuera à l'expansion et au

renforcement du professionnalisme des services d'éducation et de formation offerts par l'Université.

47. À moyen terme, ce projet s'efforcera d'utiliser les connaissances et les compétences développées au cours de la première phase, afin de renforcer les compétences et de consolider la position du gouvernement fédéral de transition qui doit être constitué dans le cadre de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie.

48. Le PNUD, par le biais de son programme pour la gouvernance et les services financiers en Somalie et en collaboration avec ONU-Habitat, appuie un projet d'amélioration du secteur humain urbain et d'urbanisme à Hargeisa. Ce projet vise notamment à renforcer les capacités en matière de gestion des terres et d'administration et à remettre en état des infrastructures municipales. Les chartes pour les villes d'Hargeisa et de Garowe ont été élaborées et les travaux relatifs à l'établissement d'une carte de base et du levé topographique d'Hargeisa sont achevés. L'évaluation des travaux nécessités par la remise en état du bâtiment municipal de Borama est également achevée.

49. L'ONU appuie le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance. Trente-sept parlementaires ont reçu des bourses pour faire des études de droit et de commerce à l'Université d'Hargeisa. Neuf femmes occupant des postes de responsabilité du « Somaliland » ont effectué un voyage d'étude en Ouganda pour y observer le processus parlementaire, le rôle joué par les femmes dans la prise de décisions et la transparence dans les structures de gouvernance. Treize dirigeants de la Chambre des anciens (*Guurti*) ont effectué un voyage d'étude en Afrique du Sud pour y observer le rôle joué par les dirigeants traditionnels dans le Gouvernement. Trois ateliers ont été organisés en 2004 pour associer les milieux d'affaires somaliens au processus de paix en Somalie. Ceux-ci ont appuyé le processus de paix et envisagent de créer une chambre du commerce et de l'industrie pour renforcer le secteur privé en Somalie.

50. Pour contribuer à la mise en place d'un système judiciaire non sexiste, des bourses ont été accordées à six femmes pour leur permettre de suivre des cours à la faculté de droit de l'Université d'Hargeisa. Elles ont toutes les six été choisies par un groupe de travail composé de représentants des Ministères de la justice et de l'éducation du « Somaliland », de la société civile, de l'Association des juristes du « Somaliland », du PNUD et de l'Université d'Hargeisa.

51. Les conditions nécessaires à la préparation des activités de démobilisation ne sont réunies que dans de très rares régions de la Somalie. L'enregistrement du personnel des forces de sécurité dans le cadre de la préparation d'un système transparent d'états de paie a considérablement progressé dans le nord-est du pays, avec l'accord des autorités du « Puntland ». Cette opération fait partie intégrante des préparatifs en vue de l'expansion prochaine des activités de démobilisation.

52. Un projet pilote de démobilisation, auquel ont participé 300 personnes, dont 150 miliciens actifs (75 hommes et 75 femmes), a été mené conjointement par l'ONU et une ONG locale dans six districts marginalisés de Mogadishu de juillet 2003 à août 2004. Au début, chaque participant a dû déposer une arme avant de suivre un programme de trois mois pour apprendre à lire, à écrire et à compter, et recevoir une éducation civique et une éducation dans le domaine de la santé. Les participants ont ensuite reçu quatre mois de formation professionnelle. Vers la fin du

projet, l'ONU et les participants ont procédé à un exercice symbolique de destruction des armes remises durant le programme.

VII. Observations

53. Les progrès observés au cours des dernières semaines à la Conférence de réconciliation nationale en Somalie sont dignes d'éloges. Je suis reconnaissant aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) des efforts qu'ils ont déployés sous la direction du Kenya pour aider les Somaliens à conclure les accords nécessaires au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays. J'engage les dirigeants somaliens à saisir cette occasion pour mener à bien le processus en élisant un président de transition et pour appuyer de bonne foi le nouveau gouvernement fédéral de transition qui doit être constitué. L'appui fourni par la communauté internationale ne suffit pas à régler tous les problèmes. Les Somaliens eux-mêmes doivent s'attaquer sérieusement à la tâche s'ils veulent rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

54. L'Union européenne a apporté une assistance financière et un appui politique précieux à la Conférence durant ce processus ardu qui a duré deux ans. Je tiens également à remercier l'Union africaine et la Ligue des États arabes des efforts qu'ils ont déployés et des plans qu'ils ont formulés pour soutenir le rétablissement de la paix et de la sécurité en Somalie. La volonté manifestée par l'Union africaine de déployer des observateurs en Somalie est une initiative appréciée. La communauté internationale devrait soutenir la mission de l'Union africaine, et notamment ses aspects concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.

55. Je me félicite des efforts de planification en cours à Nairobi, avec la participation du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie, de la Commission européenne, de la Ligue des États arabes et d'autres parties, en vue d'élaborer un cadre de consolidation de la paix, ainsi qu'il est indiqué dans les déclarations du Président du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30) et du 25 février 2004 (S/PRST/2004/3). Ces efforts devraient conduire à la formulation d'un « programme d'assistance rapide ».

56. Le financement et la mise en œuvre d'un tel programme revêtiront une importance cruciale pour le Gouvernement fédéral de transition somalien qui doit s'établir et commencer à étendre son autorité à tout le pays. J'engage la communauté internationale à apporter rapidement un appui généreux à ce programme.

57. Au stade actuel d'avancement du processus de paix en Somalie, il faudra vraisemblablement prévoir un renforcement du rôle et de la présence des Nations Unies en vue de la consolidation de la paix, afin d'aider les parties somaliennes à mettre en œuvre leur accord. Simultanément, il est clair que tout renforcement du rôle joué par l'Organisation en Somalie devra être progressif, et devra tenir compte du résultat des discussions avec le nouveau Gouvernement. En attendant mes recommandations à cet égard et les décisions du Conseil, je propose que les ressources mises à la disposition du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2004-2005 soient maintenues à leur niveau actuel. À ce stade critique du processus de paix, je ne peux que réitérer qu'il est crucial que les progrès

accomplis sur le plan politique s'accompagnent d'efforts sérieux de la part des dirigeants somaliens pour améliorer tangiblement la sécurité sur le terrain. Des efforts menés dans ce domaine contribueraient pour beaucoup à assurer que l'accord politique et le Gouvernement constitué sur la base de cet accord bénéficient de l'entier appui de la population de la Somalie et de la communauté internationale.

58. Je fais appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui généreux au peuple somalien à ce stade critique de l'histoire de son pays, où il n'épargne aucun effort pour sortir de la longue période de crise qu'il a traversée et rétablir la paix et la stabilité.

59. L'Appel global interinstitutions révisé pour 2004 en faveur de la Somalie porte sur un montant total de 118 millions de dollars. En dépit de l'ampleur des besoins humanitaires en Somalie, les fonds reçus des donateurs restent limités. En 2004, tant les organismes des Nations Unies que les ONG ont observé une baisse des contributions versées par certains donateurs clefs au titre de l'action humanitaire. Si les problèmes d'accès et de sécurité continuent de faire obstacle à une action humanitaire de grande envergure dans certaines régions, les organismes d'aide en Somalie travaillent depuis longtemps dans des conditions difficiles pour sauver des vies et créer des capacités au niveau local, et ils sont résolus à poursuivre leur action si les ressources nécessaires leur sont fournies. Je lance un nouvel appel pour que des contributions à la mesure des besoins soient versées au titre de l'Appel global révisé en faveur de la Somalie. Suite aux contributions versées précédemment au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Somalie par l'Irlande (34 668,65 dollars), l'Italie (536 150 dollars) et la Norvège (836 533,39 dollars), j'ai le plaisir d'annoncer que l'Italie a versé une contribution supplémentaire généreuse de 2 239 200 dollars, ce dont je lui suis très reconnaissant.

60. En conclusion, je voudrais remercier mon Représentant pour la Somalie, Winston Tubman, le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en Somalie de leurs activités humanitaires et de leur contribution à l'action internationale visant à promouvoir et appuyer la réconciliation nationale et la paix en Somalie.
